



شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CIMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000,00 D A
N° Identification Fiscale : 099805022210668
- Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL ET INTERNATIONAL OUVERT
N° 01/SCM/SCIMAT/2024

La Société des Ciments de Ain-Touta (S.CIM.AT) sise 73 Bis, Rue Benflis La verdure 05000 – Batna – Algérie lance un Avis d'Appel d'Offre National et International Ouvert portant :

Fourniture et mise en service de Quatre chariots élévateurs à fourches d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact répartis en trois lots pour la cimenterie de Ain Touta.

Les entreprises intéressées par cet Avis d'Appel d'Offre peuvent retirer le Cahier des Charges contre le paiement de la somme de Quarante Mille Dinars Algériens (40.000,00 DA) auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT 73 Bis Rue Benflis La verdure 05000 – Batna – Algérie.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **Quarante Cinq (45) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et/ou le BOMOP.

L'offre technique contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Technique - N°01/SCM/SCIMAT/2024 ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « Offre Financière - N°01/SCM/SCIMAT/2024 ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »
A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Marchés - SCIMAT
73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000
Appel d'Offres National et International Ouvert
N°01/SCM/SCIMAT/2024

Fourniture et mise en service de Quatre chariots élévateurs à fourches d'un chariot élévateur télescopique et d'un mini-chargeur compact répartis en trois lots pour la Cimenterie Ain Touta

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Cent Vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

NB : La possibilité de consulter le cahier des charges en ligne : www.scimat.dz/appeloffres



شركة الإسمنت عين التوتة
SOCIETE DES CIMENTS DE AIN TOUTA
« S.CIM.A.T. »

S.P.A au capital social de : 2.250.000.000,00 D A
N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية مفتوحة
رقم: 01/ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية ودولية مفتوحة من أجل :

اقتناء واختبار وتشغيل اربع رافعات شوكية ورافعه تلسكوبية ومحمل صغير مدمج لمصنع الإسمنت عين التوتة

- بإمكان المؤسسات الميتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الصفقات للشركة مقابل تسليم مبلغ قدره **أربعون ألف دينار جزائري (40.000,00 دج)** غير قابل للتحويل.

- حددت مدة إيداع العروض بخمسة وأربعين (45) يوم ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعبد أو من طرف ممثله المعين لذلك.

- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " **Offre Technique - N°01/SCM/SCIMAT/2024** "

- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " **Offre Financière - N°01/SCM/SCIMAT/2024** "

- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية:

" مناقصة لا تفتح "
إلى السيد أمين لجنة الصفقات لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT
73 مكر، شارع بن فليس حي الاخضرار - باتنة - 05000
مناقصة وطنية ودولية مفتوحة
رقم: 01/ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

اقتناء واختبار وتشغيل اربع رافعات شوكية ورافعه تلسكوبية ومحمل صغير مدمج لمصنع الإسمنت عين التوتة

ملاحظة: إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع: www.scimat.dz/appeloffres

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



GICA
جيك
GROUPE

Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة اسمنت عين التوتة

SOCIÉTÉ DES CIMENTS DE AIN-TOUTA

« S.CIM.A.T »

S.P.A. au capital social de : 2.250.000.000.00 D A : ش.ذ.أ. - رأس مالها الاجتماعي

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

DIRECTION GÉNÉRALE

CAHIER DES CHARGES

« FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE QUATRE
CHARIOTS ÉLEVATEURS À FOURCHES, D'UN
CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE ET D'UN MINI-
CHARGEUR COMPACT, RÉPARTIS EN TROIS LOTS,
POUR LA CIMENTERIE AIN-TOUTA »

ANNÉE 2024

SIEGE SOCIAL : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) - ALGERIE.

Tél : (033)85 13 00 LIGNES GROUPEES - **Fax** : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - **Site web** : www.scimat.dz

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES	3
- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION	3
- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION	3
- ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU	3
- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT	4
- ARTICLE 06 : CONDITIONS DE SERVICE DU MATÉRIEL :	4
- ARTICLE 07 : DOCUMENTATION TECHNIQUE	4
- ARTICLE 08 : PAYS D'ORIGINE	5
- ARTICLE 09 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE	5
- ARTICLE 10 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE – MARQUAGE	5
- ARTICLE 11 : ASSURANCES	7
- ARTICLE 12 : MODALITÉS DE PAIEMENT	7
- ARTICLE 13 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE	7
- ARTICLE 14 : IMPOTS, DROITS ET TAXES	7
- ARTICLE 15 : FRAIS BANCAIRES	8
- ARTICLE 16 : RÉCEPTION ET MISE EN SERVICE	8
- ARTICLE 17 : PÉNALITÉS DE RETARD	9
- ARTICLE 18 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION	9
- ARTICLE 19 : GARANTIE	9
- ARTICLE 20 : SERVICE APRÈS-VENTE	10
- ARTICLE 21 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES	10
- ARTICLE 22 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES	11
- ARTICLE 23 : FORME DE LA SOUMISSION ET CONTENU DES OFFRES	11
- ARTICLE 24 : RÉVISION DES PRIX	14
- ARTICLE 25 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES	14
- ARTICLE 26 : LANGUE UTILISÉE	15
- ARTICLE 27 : VALIDITÉ DE L'OFFRE	15
- ARTICLE 28 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRES	15
- ARTICLE 29 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	15
- ARTICLE 30 : FORCE MAJEURE	17
- ARTICLE 31 : DURÉE DU CONTRAT	18
- ARTICLE 32 : RÈGLEMENT DES LITIGES	18
- ARTICLE 33 : RÉSILIATION	18
- ARTICLE 34 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU	18
- ARTICLE 35 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE	18
- ARTICLE 36 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES	19
- ARTICLE 37 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES	19
- ARTICLE 38 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	19

TABLE DES ANNEXES	21
ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°01 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES)	22
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°02 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE)	24
ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°03 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS)	26
ANNEXE 04 : LETTRE D'ENGAGEMENT	28
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	32
ANNEXE 06 : DÉCLARATION A SOUSCRIRE.....	33
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	36
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	37
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)	38
ANNEXE 10 : LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)	42
ANNEXE 11 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)	49
ANNEXE 12 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)	53

- ARTICLE 01 : OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer en vue de la fourniture et la mise en service de quatre chariots élévateurs à fourches, d'un chariot élévateur télescopique, et d'un mini-chargeur compact, pour la Cimenterie de Ain-Touta.

NB :

- **Le besoin est scindé en trois (03) lots ;**
- **Le soumissionnaire peut soumissionner pour Un (01) ou pour plusieurs lots.**

- ARTICLE 02 : ÉTENDUE DE LA FOURNITURE & DE LA PRESTATION

L'étendue consiste à :

1- Fourniture :

- **Lot N°01** : Quatre (04) Chariots élévateurs diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de **huit (08) tonnes, équipés d'un positionneur de fourches avec régulation hydraulique**, destinés aux travaux de manutention en milieu industriel, conformes aux spécifications techniques en **Annexe 01**, et accompagnés **chacun d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.
- **Lot N°02** : Un (01) Chariot élévateur télescopique à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de **quatre (04) tonnes**, destiné aux travaux de manutention en milieu industriel, conforme aux spécifications techniques en **Annexe 02**, et accompagné **d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.
- **Lot N°03** : Un (01) Mini-chargeur compact sur pneus, à moteur diesel, destiné aux travaux de nettoyage en milieu industriel, conforme aux spécifications techniques en **Annexe 03**, et accompagné **d'un lot de consommables** pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie.

2- Prestation :

Chaque lot sera accompagné séparément de ce qui suit :

- Mise en service de la fourniture ;
- Formation du personnel du client à l'exploitation et à la maintenance de la fourniture.

- ARTICLE 03 : MODE DE PASSATION

Le présent marché est lancé selon le mode d'**Appel d'offres National et International Ouvert**, conformément à la Procédure de Passation des Marchés de la SCIMAT.

- ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Pour chaque lot, Le soumissionnaire **retenu** est tenu de :

- Fournir un équipement neuf, qui n'a pas été réparé, rénové ou reconditionné, et qui n'a jamais été utilisé ;

- Fournir un matériel fabriqué selon les normes et règlements techniques de références internationales en vigueur applicables ;
- Fournir un matériel qui répond aux exigences et normes internationales en matière de Santé, Sécurité, Hygiène et Environnement concernant la conception, la fabrication, les tests, l'utilisation et l'exploitation ;
- Fournir la documentation technique ;
- Fournir pour chaque équipement, un lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie ;
- Mettre la fourniture à la disposition du Client (sur son site de livraison en Algérie) pour les soumissionnaires locaux;
- Livrer la fourniture selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR) pour les soumissionnaires étrangers.
- Assurer la mise en service de la fourniture ;
- Assurer la formation du personnel du client à l'exploitation et à la maintenance du matériel fournis.
- Prendre en charge son personnel hors Algérie (y compris les billets d'avion aller/retour) ;
- Assurer un Service Après-Vente.

- ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT

- Assister à la mise en service de chaque équipement ;
- Assurer l'entretien préventif suivant les consignes et instructions du Soumissionnaire retenu ;
- Prendre en charge le transport, l'hébergement et la restauration au niveau de la Wilaya de Batna, du personnel du soumissionnaire retenu, chargé de la mise en service et formation du personnel du Client, dans la limite d'un technicien.

- ARTICLE 06 : CONDITIONS DE SERVICE DU MATÉRIEL :

Le matériel est prévu pour fonctionner dans les conditions ci-dessous, une attention particulière dans le choix du matériel à fournir doit être apportée compte tenu de ces conditions :

- Température maximale : +40 °C
- Température minimale : -5 °C
- Altitude : 900 m
- Humidité relative de l'air :
 - 80% à 0°C
 - 60% à 50°C
- Ambiance de travail : milieu de cimenterie très poussiéreux.

- ARTICLE 07 : DOCUMENTATION TECHNIQUE

Le soumissionnaire retenu doit livrer en trois (03) exemplaires en langue française et/ou anglaise sur support documentaire et un exemplaire sur support informatique, tous les documents servant pour la sécurité, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'équipement, notamment :

- Le manuel d'utilisation, de conduite et de sécurité ;
- Le manuel d'entretien ;

- Le catalogue de pièces de rechange ;
- Le manuel de maintenance et de réparation.

- ARTICLE 08 : PAYS D'ORIGINE

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le (ou les) pays d'origine où seront fabriqués les équipements à fournir.

- ARTICLE 09 : DÉLAIS DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE

Le Soumissionnaire doit spécifier dans son offre :

- **Pour les soumissionnaires locaux :**
 - Le délai de livraison de **chaque lot** sur son site de livraison en Algérie.
- **Pour les soumissionnaires étrangers :**
 - Le délai de livraison de **chaque lot** en mode **FOB** ;
 - Le délai de livraison de **chaque lot** en mode **CFR**.

N.B : le délai de livraison commence à courir après notification de mise en vigueur du contrat.

- ARTICLE 10 : EXPÉDITION – TRANSPORT – EMBALLAGE – MARQUAGE

Généralités

Le soumissionnaire doit respecter les dispositions en matière de conditionnement, de marquage et de stockage.

Le principe général de ces dispositions est que le soumissionnaire ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour cause de corrosion, de détérioration de perte ou de vol résultant d'un marquage ou d'un conditionnement insuffisant ou d'un stockage inadéquat.

10-1 Expédition :

- **Pour les soumissionnaires locaux** : L'expédition sera prise en charge par le Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).
- **Pour les soumissionnaires étrangers** : L'expédition sera prise en charge par le Soumissionnaire étranger retenu, elle se fera selon le mode choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020) et selon le programme arrêté.

Le Client prendra en charge les opérations au port de débarquement, et le transport jusqu'au site de la Cimenterie.

Pour chaque expédition, les documents d'expédition suivants seront envoyés au Client par canal bancaire :

- Facture commerciale en six (06) exemplaires originaux ;
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires originaux ;
- Connaissance Clean-on-Board, en deux (02) exemplaires originaux à l'ordre de la banque BEA Batna, notify donneur d'ordre ;
- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat d'Origine visé par la Chambre du Commerce.
- Un (01) exemplaire original du Certificat de Circulation EUR 1 ;
- Deux (02) exemplaires originaux des Fiches techniques ;

- Deux (02) exemplaires originaux du Certificat de conformité délivrés et signés par le Soumissionnaire.
- Une copie de la Caution bancaire de garantie et de bonne exécution.

NB :

- Un jeu complet des documents énumérés ci-dessus dont un exemplaire du connaissance Clean-on-Board, doit être communiqué au Client par courrier express dès réception des documents par le soumissionnaire, et au plus tard 48 heures après l'expédition.
- Le transbordement des marchandises n'est pas autorisé ;
- Les livraisons partielles par lot sont autorisées (dans le respect des délais de livraison arrêtés).

10-2 Transport :

➤ **Pour les soumissionnaires locaux :**

Les frais et les moyens de transport de la fourniture objet du cahier des charges sont à la charge du Client, depuis le site de livraison du soumissionnaire en Algérie jusqu'à son site.

➤ **Pour les soumissionnaires étrangers :**

Conformément au mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020).

Pour le mode FOB, le soumissionnaire accorde la priorité à la Compagnie Algérienne de Navigation (CNAN).

En cas de non disponibilité de la CNAN, et afin de respecter les délais de livraison convenus, le soumissionnaire peut choisir un autre armateur ; il doit à cet effet aviser le Client à l'avance et justifier son choix.

Le principe de choix à respecter étant un départ navire imminent et un fret au moindre coût payable en monnaie algérienne (DZD).

10-3 Emballage

La fourniture doit faire l'objet d'un emballage adéquat, conforme aux normes habituellement préconisées pour l'expédition de telles fournitures.

Le Soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis du Client de la qualité de l'emballage. Il doit être exécuté suivant les règles de transport et manutention maritime et terrestre ; celui-ci doit assurer à son contenu une parfaite protection contre les corrosions et risques du transport, notamment lors de diverses manipulations.

10-4 Marquage

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des caisses ou conteneurs, dues à la nature du produit, doit être impérativement apposé.

Le Soumissionnaire doit identifier très clairement et de façon indélébile chaque caisse ou conteneur :

- **Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT)**
- Port d'embarquement :
- Port de débarquement :
- Poids brut :
- Poids net :
- Numéro de colis :

- ARTICLE 11 : ASSURANCES

➤ Pour les soumissionnaires locaux

- L'assurance des fournitures est à la charge du Client depuis le site de livraison du Soumissionnaire local retenu jusqu'à son site (Cimenterie).

➤ Pour les soumissionnaires étrangers

- Selon le mode d'expédition choisi par le Client (FOB ou CFR Incoterms 2020).

- ARTICLE 12 : MODALITÉS DE PAIEMENT

- ### ➤ Pour les soumissionnaires locaux : 100% du montant total de chaque lot par Chèque ou Virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et factures commerciales.

Le soumissionnaire local doit préciser dans son offre financière (**Annexe 11**) le moyen de paiement choisi (Chèque ou Virement bancaire).

- ### ➤ Pour les soumissionnaires étrangers : 100% du montant total de chaque lot à la mise à FOB ou CFR par Remise documentaire ou Crédit documentaire (selon le choix du soumissionnaire).

Le soumissionnaire étranger doit préciser dans son offre financière (**Annexe 12**) le moyen de paiement choisi (Remise documentaire ou Crédit documentaire) ;

En cas de paiement par Crédit documentaire, tous les frais bancaires liés au Crédit seront à la charge du soumissionnaire.

- ARTICLE 13 : CHOIX DU CORRESPONDANT BANCAIRE

Le choix du correspondant bancaire pour les **soumissionnaires étrangers** est du ressort de la Banque Extérieure d'Algérie (BEA). Le soumissionnaire doit accepter les conditions de la Banque Extérieure d'Algérie en matière de choix du correspondant bancaire.

- ARTICLE 14 : IMPOTS, DROITS ET TAXES

▪ Fiscalité étrangère :

- **Le soumissionnaire étranger retenu** prendra à sa charge tous les impôts, droits et taxes, et autres contributions assimilées de toute nature, existants ou à venir qui sont liées à l'exécution du contrat à l'étranger.

▪ Fiscalité Algérienne :

- **Le client** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.
- **Le soumissionnaire retenu** supportera l'ensemble de tous les impôts, droits et taxes et autres contributions assimilés de toute nature, existants ou à venir liés à l'exécution du contrat qui lui sont ou seront imputés par les lois applicables en Algérie.

- ARTICLE 15 : FRAIS BANCAIRES

▪ **Le Soumissionnaire étranger retenu : prendra en charge :**

- ✓ Tous les frais bancaires hors Algérie sur les paiements effectués en sa faveur par le client ;
- ✓ Tous les frais bancaires relatifs au crédit documentaire (ouverture, confirmation, modification, prorogation,...) en cas de paiement par crédit documentaire ;
- ✓ Les frais bancaires liés à la Caution de garantie et de bonne exécution.

▪ **Le Soumissionnaire local retenu : prendra en charge :**

- ✓ Les frais bancaires liés à la Caution de garantie et de bonne exécution.

▪ **Le Client : prendra en charge :**

- ✓ Tous les frais bancaires qui seront dus en Algérie sur les paiements effectués au bénéfice du soumissionnaire étranger retenu ;

- ARTICLE 16 : RÉCEPTION ET MISE EN SERVICE

Les réceptions de conformité, provisoire et définitive, doivent permettre de constater que toutes les garanties arrêtées ont été atteintes et respectées.

Les modalités précisées ci-après, seront appliquées pour chaque Lot.

16.1- Réception de conformité

La réception de conformité aura lieu sur site du Client en présence du Soumissionnaire retenu (ou de son représentant) **au plus tard trente (30) jours après réception de la fourniture sur le site du Client.**

Seront effectués durant cette phase des vérifications quantitatives de la fourniture par rapport aux documents d'expéditions et l'étendue des fournitures, ainsi qu'un examen visuel du matériel (contrôle physique).

Un Procès-verbal de réception de conformité sera établi et signé conjointement, sur lequel seront mentionnées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable.

16.2- Réception provisoire

La mise en service de la fourniture doit intervenir dans un délai n'excédant pas 15 jours après réception de conformité.

La réception provisoire aura lieu sur le site du client quand les conditions suivantes sont réunies :

- L'équipement est mis en service et que seules des réserves mineures sont tolérables, n'ayant pas d'influence sur la sécurité ou le fonctionnement de l'équipement ;
- Le soumissionnaire retenu aura accompli la prestation de formation du personnel de l'exploitation et de la maintenance.

Un Procès-verbal de réception provisoire sera établi et signé conjointement par les deux parties sur lequel seront consignées les réserves éventuelles.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu, le PV établi et signé unilatéralement lui sera opposable.

La date de signature de ce Procès-verbal marquera le début de la période de garantie.

16.3- Réception définitive

La réception définitive sera prononcée après expiration de la période de garantie proposée par le soumissionnaire retenu à compter de la date de réception provisoire, à condition que toutes les réserves portées à sa connaissance par le client pendant la période de garantie soient levées.

Un Procès-verbal de réception définitive sera établi et signé conjointement par les deux parties
La réception définitive met fin à la période de garantie.

- ARTICLE 17 : PÉNALITÉS DE RETARD

- En cas de retard par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot concerné par le retard.
- En cas de retard pour la mise en service de la fourniture d'un lot suite à l'absence du Soumissionnaire ou son représentant, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant du lot concerné par le retard.

NB :

- La mise en service de la fourniture doit intervenir dans un délai n'excédant pas 15 jours après réception de conformité.
- Le montant cumulé des pénalités de retard (livraison et mise en service) ne saurait excéder les Cinq pour cent (05%) du montant total du contrat.

- ARTICLE 18 : CAUTION BANCAIRE DE GARANTIE ET DE BONNE EXÉCUTION

Une Caution bancaire de garantie et de bonne exécution de **Dix pour cent (10%)** du montant total du contrat sera émise par le Soumissionnaire retenu, dans la banque du Client (avant mise à FOB ou CFR de la fourniture pour les soumissionnaires étrangers, et avant mise à disposition de la fourniture sur site de livraison du soumissionnaire pour les soumissionnaires locaux).

Cette caution sera libérée après expiration de la période de garantie et signature du Procès-verbal de réception définitive.

Tous les frais bancaires liés à la caution bancaire de garantie et de bonne exécution seront à la charge du soumissionnaire retenu.

- ARTICLE 19 : GARANTIE

- Le soumissionnaire doit garantir l'ensemble de la fourniture contre tout vice de conception ou de fabrication apparent ou caché.
- Le soumissionnaire doit garantir un fonctionnement satisfaisant de la fourniture objet du cahier des charges après la mise en service.
- Pendant la période de mise en service, ainsi que celle de garantie, le soumissionnaire s'engage à remplacer à ses frais et dans les plus brefs délais, toute pièce reconnue défectueuse ou non conforme aux spécifications techniques (livraison sur site client pour les soumissionnaires locaux, et en mode CIF pour les soumissionnaires étrangers).
- En cas de la présence d'un dysfonctionnement et/ou défaillance dans la fourniture, du fait de la responsabilité du Soumissionnaire, ce dernier dépêchera sur site du Client à ses frais dans un délai maximal de **07 jours** après appel du Client, un technicien pour évaluation, intervention et éventuelle réparation ou remplacement si nécessaire.
- Toute fourniture remplacée sous couvert de la garantie aura à compter de sa date de remplacement, une garantie complémentaire couvrant le reliquat de la garantie de la fourniture d'origine.

- Le Soumissionnaire doit préciser la durée de garantie de chaque lot, **qui doit être au minimum Vingt Quatre (24) mois.**

- ARTICLE 20 : SERVICE APRÈS-VENTE

Le soumissionnaire retenu s'engage à assurer au client :

- La disponibilité de la pièce de rechange pour une durée de dix (10) ans ;
- Une assistance technique à l'utilisation de ses produits et à répondre à toutes sollicitations du client en cas de difficultés rencontrées hors période de garantie.

- ARTICLE 21 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

Sont exclus de la participation :

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à quatre (4) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
 - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marché.
 - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
 - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.
- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposant à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

Marge Préférentielle

- La marge de préférence de **25 %** est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.
- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenue par les nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de **25%** à concurrence de la part détenue par les étrangers.

Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de **25%** cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

- ARTICLE 22 : RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de 40.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement.

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : secretariat.cmf@scimat.dz

- ARTICLE 23 : FORME DE LA SOUMISSION ET CONTENU DES OFFRES

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N°1, N°2) fermées et portant chacune :

- **L'enveloppe (N°1)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE TECHNIQUE
N°01/SCM/SCIMAT/2024

- **L'enveloppe (N°2)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

OFFRE FINANCIÈRE
N°01/SCM/SCIMAT/2024

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une troisième **enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES MARCHÉS - SCIMAT

73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATION OUVERT N° 01/SCM/SCIMAT/2024

FOURNITURE ET MISE EN SERVICE DE QUATRE CHARIOTS ÉLÉVATEURS À FOURCHES, D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE ET D'UN MINI-CHARGEUR COMPACT, RÉPARTIS EN TROIS LOTS, POUR LA CIMENTERIE AIN-TOUTA

CONTENU DE L'ENVELOPPE N°01 :

L'enveloppe (N°1) portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » renferme les documents suivants :

- Offre technique proprement dite **pour chaque Lot**, établie selon les **Annexes 01, 02 et 03**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).

En plus de l'offre technique (selon modèle en **Annexes 01, 02 et 03**), Le Soumissionnaire **peut** appuyer son offre technique par des fiches techniques des fournitures proposées.

- Lettre d'engagement **pour chaque Lot**, établie selon l'**Annexe 04**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 05**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- Déclaration à souscrire (**Annexe 06**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- Déclaration de probité (**Annexe 07**), dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
- Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 08**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (fournie seulement dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire).
- Références professionnelles dans la fourniture des équipements objets du cahier des charges, justifiées par des attestations de bonne exécution (**Les soumissionnaires n'ayant pas de références professionnelles ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document**) (langue anglaise acceptée).

- **Pour les Fabricants** : un document délivré par un organisme tiers habilité du pays du fabricant probant le statut de Fabricant des équipements objets du présent cahier des charges (**Les soumissionnaires n'ayant pas ce document ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document**) (langue anglaise acceptée).
- **Pour les Représentants ou les Revendeurs agréés par les Fabricants**:
 - ✓ Un document délivré par le Fabricant probant le statut de Représentant du fabricant ou de Revendeur agréé par le Fabricant
 - ✓ Un document relatif au Fabricant représenté, probant son statut de Fabricant, délivré par un organisme tiers habilité du pays du Fabricant.

(Les soumissionnaires n'ayant pas ces deux documents ne seront pas rejetés et ne seront pas notifiés de manque de document) (Langue anglaise acceptée).

- Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiants l'habilitation du signataire des documents (langue anglaise acceptée).
- Bilans des trois dernières années (2020-2021-2022) (langue anglaise acceptée).
- Le présent Cahier des charges comportant le cachet du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT, paraphé sur chaque page, portant dans sa dernière page (**n°19**) la mention « **Lu et accepté** » par le soumissionnaire.
- Les références bancaires RIB (langue anglaise acceptée).
- Une copie du Registre du Commerce (ou un document équivalent pour les soumissionnaires étrangers) (langue anglaise acceptée).
- Une copie de l'attestation de dépôt légal des comptes sociaux année 2022 (Pour les entreprises dotées de personnalité morale de droit algérien).
- Une copie du NIF, NIS et de l'article d'imposition A.I (Pour les entreprises de droit algérien).
- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois (Pour les entreprises de droit algérien).

N.B : Les documents ci-dessus doivent être à jour et en cours de validité.

CONTENU DE L'ENVELOPPE N°02 :

Pour les Soumissionnaires Locaux :

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer les documents suivants:

- Une lettre de soumission **pour chaque Lot** établie selon l'**Annexe 09**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- Offre financière et détail quantitatif/estimatif **pour chaque Lot** établi selon l'**Annexe 11** (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).
- Liste détaillée et valorisée item par item des consommables pour entretien préventif **pour chaque Lot**, dûment signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents**).

➤ **Pour les Soumissionnaires Étrangers :**

L'enveloppe (N°2) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer **deux variantes**:

- ✚ Une variante eu mode FOB ;
- ✚ **Et** une variante en mode CFR.

Chaque variante doit comporter les documents suivants :

- Une lettre de soumission **pour chaque Lot**, établie selon l'**Annexe 10**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire. **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**
- Offre financière et détail quantitatif/estimatif **pour chaque Lot**, établie selon l'**Annexe 12**. **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**
- Liste détaillée et valorisée item par item des consommables pour entretien préventif **pour chaque Lot**, dûment signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**

N.B: Le Client se réserve le droit de choisir le mode qui lui convient (FOB ou CFR) lors de la signature du contrat en cas d'attribution du marché à un soumissionnaire étranger, à condition que le classement issu de l'évaluation ne soit pas déséquilibré.

- ARTICLE 24 : RÉVISION DES PRIX

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables durant toute la durée d'exécution du contrat.

- ARTICLE 25 : DATE ET LIEU DE DÉPÔT DES OFFRES

La date limite de dépôt des offres auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), est fixée au plus tard le **12/05/2024** à **10h45** soit **Quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de la première parution de l'Avis d'Appel d'Offres dans la presse nationale (**28/03/2024**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée, le cachet du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT faisant foi.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **12/05/2024** à **11h00** au niveau du Siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés au siège de la Direction Générale de la SCIMAT à Batna, sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000.

Si la date limite du dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite de remise des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 26 : LANGUE UTILISÉE

La langue à utiliser pour la rédaction et présentation des documents du présent Appel d'Offres est le français et/ou l'arabe.

La langue des cachets et griffes apposés sur les documents de soumission doit être le français, l'arabe ou l'anglais.

La langue française et/ ou l'arabe sera également la langue utilisée pour les correspondances et toutes les réunions.

- ARTICLE 27 : VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la **date limite de la réception de l'offre**.

Dans le cas de soumissionnaire attributaire du présent marché, le délai de validité de son offre est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 28 : ÉCLAIRCISSEMENTS APPORTÉS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRES

- Le soumissionnaire qui désire obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'Appel d'Offres peut notifier sa requête à la SCIMAT, par écrit ou fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : **secretariat.cmf@scimat.dz**
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement aux documents du présent Appel d'Offres, qu'elle aura reçu au plus tard dans les quinze (15) jours précédant la date limite de dépôt des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT (y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine) seront adressées à tous les soumissionnaires qui auront reçu les documents du présent Appel d'Offres.

- ARTICLE 29 : CRITÈRES DE CHOIX ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Chaque Lot sera évalué séparément, suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

A. Critères d'évaluation technique : (60 Points)

- Durée de garantie : **20 Points**
- Statut de Fabricant, Représentant ou Revendeur agréé : **10 Points**
- Références professionnelles du Soumissionnaire : **15 Points**
- Délai de livraison de la fourniture : **15 Points**

Méthode d'évaluation des offres techniques :

- Les soumissionnaires ayant proposé la durée de garantie la plus élevée auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant le statut de Fabricant, Représentant du fabricant ou Revendeur agréé par le fabricant, auront une note de 10 points, les autres auront un zéro (00).
- Les soumissionnaires ayant proposé le nombre le plus élevé de références professionnels des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA. (Pour un même marché, il n'est accepté qu'une seule attestation de bonne exécution).

- Les soumissionnaires ayant proposé le délai de livraison le plus court auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

NB :

- Une déduction de 05 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT dans les Cinq (05) dernières années.
- Les offres techniques cumulant une note inférieure ou égale à Trente (30) points seront éliminées.

B. Critères d'évaluation financière : (40 Points)

- Montant de la Soumission : **40 Points**

Méthode d'évaluation des offres financières :

- Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

Cas d'évaluation comparative entre les offres des soumissionnaires locaux et ceux étrangers :

- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les **soumissionnaires locaux** est le **montant total de l'offre en TTC** ;
- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les **soumissionnaires étrangers** est la **contre valeur en Dinar algérien du montant total de l'offre en CFR en lui rajoutant le montant approximatif des frais d'approche** relatifs à l'opération d'importation, il sera calculé selon la formule suivante :

$$\text{Montant retenu pour l'évaluation} = (\text{Montant de l'offre en CFR} \times \text{taux de change}) + \text{Frais d'Approche}$$

Les frais d'approche représentent la somme des items suivants :

1. Les droits et taxes de douane (calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT aux taux applicables par la réglementation douanière algérienne).
2. L'assurance (au taux de 0,05% du montant de la fourniture en FOB ou CFR).
3. Les frais de la prestation de dédouanement (d'une valeur de 35 000 DA).

Taux de change : le taux de conversion pris pour le calcul de la contre-valeur en Dinar algérien, sera celui du jour de l'ouverture des plis.

Note Finale = Note Technique + Note Financière

C. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note technique.

En cas d'égalité de la note technique après égalité de la note finale, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Garantie la plus élevée.

En cas d'égalité de la note de Garantie après égalité de la note finale et la note technique, l'offre retenue sera celle ayant obtenue la note de Références professionnelles la plus élevée.

D. Correction des erreurs arithmétiques simples :

Sous réserve de la conformité de l'offre du soumissionnaire, l'erreur de calcul qui peut être corrigée après le dépôt des offres correspond à la « simple erreur de calcul arithmétique » fondée sur les unités correctes.

Les erreurs arithmétiques simples constatées au niveau des offres financières des soumissionnaires, seront corrigées de la manière suivante :

- 1.** En cas de différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire et la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé ;
- 2.** En cas d'erreur dans le montant total, correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le montant total sera corrigé ;
- 3.** En cas de divergence entre le montant en lettres et le montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf si le montant exprimé en lettres est lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des points 1 et 2 ci-dessus.

NB :

- Si un soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa soumission sera déclarée non recevable et rejetée.
- En cas de correction du montant de l'offre, la mention « montant après correction » doit apparaître sur l'avis d'attribution.

- ARTICLE 30 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure doit aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification doit être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit (08) jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée doit prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

- ARTICLE 31 : DURÉE DU CONTRAT

Le contrat reste valide jusqu'à signature du P.V de réception définitive.

- ARTICLE 32 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent de régler à l'amiable les difficultés et litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

Au cas où le recours à l'accord à l'amiable ne pourrait être obtenu ou n'aboutirait pas dans les délais prévus par la réglementation en vigueur, le litige sera soumis au tribunal algérien territorialement compétent. Le droit algérien est applicable.

- ARTICLE 33 : RÉSILIATION

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

- En cas d'inexécution totale ou partielle des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat sans prétendre à dommage et intérêts.
- L'atteinte du taux de 5% des pénalités de retard du montant annuel du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du fournisseur.
- En cas de liquidation ou de faillite de l'une ou des deux parties contractantes.

Pour chacun de ces points énoncés ci-dessus, le client adresse une première mise en demeure confirmée par lettre recommandée au fournisseur.

Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai de Dix (10) jours calendaires, une deuxième mise en demeure sera adressée par lettre recommandée au fournisseur.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de sept (07) jours calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusifs du soumissionnaire.

- ARTICLE 34 : DOCUMENTS À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE RETENU

Si le soumissionnaire **retenu** est une entreprise de droit algérien, il est tenu avant signature du contrat, de compléter son dossier administratif par les documents suivants :

- Une copie du Registre de Commerce, légalisée par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).
- Les attestations de mise à jour (CNAS ou CASNOS) (dernier exercice).
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier (année 2024).

- ARTICLE 35 : NOTIFICATION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET DEFINITIVE

Notification d'attribution provisoire du marché :

La SCIMAT procède à la publication de l'attribution provisoire dans les mêmes formes que la publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Ne sont communiqués dans l'Avis d'attribution provisoire du marché que les résultats de l'évaluation des offres techniques et financières de l'attributaire provisoire du marché.

Lorsqu'un attributaire d'un marché se désiste sans motif valable, il peut encourir une exclusion temporaire pour la participation aux marchés du Groupe GICA conformément à la procédure en vigueur.

Dans ce cas, la SCIMAT peut retenir l'offre classée en deuxième position si elle juge que les prix proposés sont raisonnables, et inviter le soumissionnaire concerné à signer le contrat.

Notification d'attribution définitive du marché et signature du contrat :

Avant que n'expire le délai de validité de son offre, la SCIMAT notifiera par écrit au soumissionnaire retenu que le marché lui a été attribué définitivement.

Dans le cas où la SCIMAT n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

- ARTICLE 36 : RECOURS DES SOUMISSIONNAIRES

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par la SCIMAT peut introduire, auprès de la Commission des Marchés de la SCIMAT, un recours dans les dix (10) jours à compter de la publication de l'Avis d'attribution provisoire du marché.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

- ARTICLE 37 : EXCLUSION DES INTERMÉDIAIRES

Il est entendu que tout recours aux intermédiaires est à exclure, conformément à la loi 88-29 du 19/07/1988, portant exclusion des intermédiaires.

- ARTICLE 38 : CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- 1- Le règlement intérieur de la SCIMAT.
- 2- La politique HSE de la SCIMAT ainsi que les éventuels aspects environnementaux, santé et sécurité liées à son activité.

Le soumissionnaire s'engage, suite à une demande écrite de la SCIMAT, à procéder au retrait immédiat et au remplacement de tout membre de son personnel qui ne se conforme pas aux directives, instructions et règlement relatifs à la discipline, l'environnement, à l'hygiène, la santé et la sécurité à l'intérieur de la SCIMAT.

Lu et accepté

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire).

Important

- 1-** L'ouverture publique des plis se fera au siège de la Société des Ciments de Ain-Touta (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000), le **12/05/2024** à **11h00** (heure locale).
- 2-** Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix de l'attributaire,
- 3-** La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres,
- 4-** Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants :
 - * Offre non retenue ;
 - * Appel d'Offres infructueux ou annulé.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°01 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES)	22
ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°02 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR TÉLESCOPIQUE)	24
ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°03 (SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS)	26
ANNEXE 04 : LETTRE D'ENGAGEMENT	28
ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	32
ANNEXE 06 : DÉCLARATION A SOUSCRIRE.....	33
ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ	36
ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR	37
ANNEXE 09 : LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX).....	38
ANNEXE 10 : LETTRE DE SOUMISSION (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)	42
ANNEXE 11 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX).....	49
ANNEXE 12 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)	53

**ANNEXE 01 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°01
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR À
FOURCHES)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°01 : CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES

EXIGENCES		Réponse Oui / Non
Capacité nominale de levage	8000 Kg	
Hauteur de levage	≥ 04 mètres	
Puissance du moteur	≥ 70 Kw	
Carburant	Diesel	
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux	
Transmission	Automatique	
Roues	06 roues avec pneus gonflables (04 à l'avant motrices et 02 à l'arrière directrices)	
Type du mât de levage	Duplex avec inclinaison avant/arrière	
	Équipé d'un tablier avec positionneur des fourches à régulation hydraulique (écartement et fermeture des fourches à commande hydraulique).	
Positionneur de fourches	Positionneur à régulation hydraulique à écartement et fermeture des fourches non constants (non synchronisés) (2 vérins)	
	Le Positionneur de fourches doit respecter: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une fermeture des fourches ≤ 500 mm. ▪ Un écartement des fourches ≥ 1600 mm. 	
Accessoires de travail	Jeu de deux fourches type standard longueur 1200 mm	
	Jeu de deux rallonges de fourches longueur 2000 mm, conformes aux normes en vigueur et dotées de mécanisme de blocage	
Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Mode de conduite : Conducteur porté assis	
	Cabine vitrée et fermée, avec climatisation et chauffage	
	Rétroviseurs	
	Siège confort réglable avec ceinture de sécurité	
	Feux de travail avant et arrière, gyrophare, avertisseurs sonores	
Freinage	Direction assistée	
	Frein de service	
	Frein de stationnement	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par Oui ou Non, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 02 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°02
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU CHARIOT ÉLEVATEUR
TÉLESCOPIQUE)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°02 : CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE

EXIGENCES		Réponse Oui / Non
Capacité de charge nominale	4000 Kg	
Hauteur de levage	≥ 16 mètres	
Capacité de charge à hauteur Max	≥ 2500 kg	
Portée avant	≥ 12 mètres	
Capacité de charge à portée avant Max	≥ 500 Kg	
Puissance du moteur	≥ 70 Kw	
Carburant	Diesel	
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux	
Roues	Quatre roues motrices et directrices avec pneus gonflables	
Système de stabilisation	Pieds de stabilisation hydrauliques	
Transmission	Automatique (hydrostatique, convertisseur de couple, Powershift, ...)	
Equipements	Tablier porte-fourches	
	Jeu de deux fourches type standard longueur 1200 mm	
Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Mode de conduite : Conducteur porté assis	
	Siège confort réglable avec ceinture de sécurité	
	Air conditionné (chauffage et climatisation)	
	Cabine sécurisée homologuée ROPS - FOPS	
	Correction d'inclinaison	
	Feux de travail avant et arrière, gyrophare, avertisseurs sonores	
Freinage	Rétroviseurs	
	Frein de service	
	Frein de stationnement	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par Oui ou Non, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 03 : OFFRE TECHNIQUE LOT N°03
(SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU MINI-CHARGEUR
COMPACT SUR PNEUS)**

OFFRE TECHNIQUE LOT N°03 : MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS

EXIGENCES		Réponse Oui / Non
Puissance du moteur	≥ 18 Kw	
Carburant	Diesel	
Transmission	Hydraulique / Hydrostatique	
Filtre à air	Renforcé adapté au milieu poussiéreux	
Hauteur maximale hors tout	Max : 1850 mm	
Largeur maximale hors tout sans godet	Max : 1250 mm	
Roues	Quatre roues motrices avec pneus gonflables tout-terrain ou pneus pleins	
Équipements	Godet standard	
Poste de conduite, ergonomie et conditions de travail	Tableau de bord équipé avec affichage de tous les indicateurs de travail et de surveillance	
	Feux de travail avant et arrière, avertisseurs sonores	
	Frein de stationnement	
	Cabine sécurisée homologuée ROPS/ FOPS	
	Siège confort	

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de répondre soigneusement et intégralement aux exigences par Oui ou Non, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 04 : LETTRE D'ENGAGEMENT

LETTRE D'ENGAGEMENT LOT N°01

« CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES »

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT) de procéder à la fourniture et la mise en service du **Lot N°01 « Quatre (04) Chariots élévateurs à fourches »**, en conformité avec les exigences du présent cahier des charges, et en respectant :

- Un délai de livraison de :
- Une durée de garantie de :

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE D'ENGAGEMENT LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT) de procéder à la fourniture et la mise en service du **Lot N°02 « Un (01) Chariot élévateur télescopique »**, en conformité avec les exigences du présent cahier des charges, et en respectant :

- Un délai de livraison de :
- Une durée de garantie de :

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE D'ENGAGEMENT LOT N°03

« MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS »

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Profession :

Responsable de (préciser l'organisme) :

Ayant son siège social :

Prend l'engagement pour la Société des Ciments de Ain-Touta (SCIMAT) de procéder à la fourniture et la mise en service du **Lot N°03 « Un (01) mini-chargeur compact sur pneus »**, en conformité avec les exigences du présent cahier des charges, et en respectant :

- Un délai de livraison de :
- Une durée de garantie de :

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 05 : FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Raison sociale :

Nationalité :

Forme juridique de la société :

Capital social :

Adresse du siège social :

Date de création :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2020 :
- Année 2021 :
- Année 2022 :

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 06 : DÉCLARATION A SOUSCRIRE

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de : : **RC n°** **du**

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
.....
.....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes règlementaires : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) : **RC n°** **du**

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :
.....
.....

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale : **OUI** **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal):
.....
.....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

(يشهد لمصرح أن للشرك قيس تفدي ح-ل-ة ف.ب.س أو تفدي أوتق فالش اطر)

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : **J'atteste** **Je n'atteste pas**

(يشهد لمصرح أن للشرك قيس تفدي ح-ل-ة ف.ب.س أو تفدي أوتق فالش اطر)

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : **OUI** **NON**

(هل للشرك تفدي ح-ل-ة ف.ب.س أو تفدي أوتق فالش اطر؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire)

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat :

..... **OUI** **NON**

(هل لشركة محل اجراء لائحة تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence : **OUI** **NON**

(هل حكم على شركة بركلة كلبها مخالفة لأحكام الأمر رقم 03 - 03 ليؤرخ في 19 يولي سنة 2003 اقدمت على قبيل لفيسة، لم عدل ولمتدم؟)

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision)

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : **OUI** **NON**

(يشهد للمصرح أن للشركتص تفت واجت هال بلجي وقش بل اجليي و الإيداع لقانون بل ح س بلك هال)

La société s'est-elle rendue coupable de fausses déclarations : **OUI** **NON**

(هل قام بشركة بضرري ح كاذب؟)

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle : **OUI** **NON**

(هل بأي ن ت ل لشركت ب لهم قضائي عز ق و قش يم قضي في م س ب ب ح ح لة تص بن زاته لهني؟)

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) ...

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages : **OUI** **NON**

(هل لكتن لشركت محل قرارا فسخ تحت مس فيوته، من أصحاب لمشاري؟)

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date)

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics : **OUI** **NON**

(هل للشركت مس حق في قاي م قلام تص لهين الإخصا يين ل م في وعين من للمش لوة فيا ل ص فقا ل ا ل ع مومي ة في لمن صوص لعي ا دفي لمادة 61 من لميس و ط ل ل يسي)

رقم 10 - 236 ليؤرخ في 28 شوال عام 1431 لوافق 7 القوب سنة 2010 ولتعض متن ظي م لفيق ا ل ع مومي ة، لم عدل ولمتدم؟)

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : **OUI** **NON**

(هل للشرك قيس حق في الباطن يملك كيب لا غش، مركب ي لم خ في ااتال خطي رهن شرعي ع مؤن ظي في مجال ل صاية ولج مارك ف ت جارة ؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier)

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale : **OUI** **NON**

(هل حكم غي لشرك ل م خ ل ت ل ه شرعي ع ل عمل ل ا ض م ا ن ا ل ج ت م ا ع ي ؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision)

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°01.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 07 : DÉCLARATION DE PROBITÉ

Je soussigné (e),

Nom et prénoms :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires. Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 08 : ATTESTATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et prénom (s) :

Fonction :

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Capital (montant du capital social) :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

..... en date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur

Nom et prénom :

Nom de la société :

De négocier et conclure avec la : **Société des Ciments de Ain-Touta**

Un contrat de : **Fourniture et mise en service du matériel objet du (des)**

Lot (s) N°, du présent cahier des charges.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour service et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 09 :
LETTRE DE SOUMISSION
(POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°01

« CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES »

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02.

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumet et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°03

« MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS »

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumet et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 10 :
LETTRE DE SOUMISSION
(POUR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°01

« CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES »

VARIANTE FOB

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°01

« CHARIOT ÉLEVATEUR À FOURCHES »

VARIANTE CFR

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumet et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

VARIANTE FOB

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

VARIANTE CFR

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°03

« MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS »

VARIANTE FOB

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

LETTRE DE SOUMISSION LOT N°03

« MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS »

VARIANTE CFR

Je soussigné, (Nom et Prénom) :

Profession :

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :
.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la Société des Ciments de Ain Touta (SCIMAT) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché)

En chiffres : (HT) soit : (TTC)

En lettres :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre :

Le délai en lettres :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° auprès :

Adresse :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 11 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL
QUANTITATIF/ESTIMATIF
(POUR LES SOUMISSIONNAIRES LOCAUX)**

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°01

« CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES »

Référence :

Date :

N°	DESIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 01: Chariot élévateur diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de huit (08) tonnes, équipé d'un positionneur de fourches avec régulation hydraulique. Marque : Type :	04		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire			(en DA/HT)	
			TVA 19%	
Montant total de l'offre			en DA/TTC	

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

Référence :

Date :

N°	DESIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 02: Chariot élévateur télescopique à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de quatre (04) tonnes. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire			(en DA/HT)	
			TVA 19%	
Montant total de l'offre			en DA/TTC	

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°03

« **MINI-CHARGEUR COMPACT SURS PNEUS** »

Référence :

Date :

N°	DESIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE (DA/HT)	PRIX TOTAL (DA/HT)
01	LOT N° 03: Mini-chargeur compact sur pneus, à moteur diesel. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée).	LOT		
Montant de la fourniture livrée sur site du Soumissionnaire			(en DA/HT)	
			TVA 19%	
Montant total de l'offre			en DA/TTC	

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 12 : MODÈLE DE L'OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL
QUANTITATIF/ESTIMATIF (POUR LES SOUMISSIONNAIRES
ÉTRANGERS)**

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°01

« CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES »

VARIANTE FOB

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° 01: Chariot élévateur diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de huit (08) tonnes, équipé d'un positionneur de fourches avec régulation hydraulique. Marque : Type :	04		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant total de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la Mise à FOB				(B)
Montant total de l'offre				(A+B)

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02.

Fait à , le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°01

« CHARIOT ÉLÉVATEUR À FOURCHES »

VARIANTE CFR

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° 01: Chariot élévateur diesel à fourches, d'une capacité nominale de levage de huit (08) tonnes, équipé d'un positionneur de fourches avec régulation hydraulique. Marque : Type :	04		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant total de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la mise à CFR (coût du fret maritime inclus)				(B)
Montant total de l'offre				(A+B)

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

VARIANTE FOB

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° 02: Chariot élévateur télescopique à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de quatre (04) tonnes Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant total de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la Mise à FOB				(B)
Montant total de l'offre				(A+B)

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°02

« CHARIOT ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIQUE »

VARIANTE CFR

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° 02: Chariot élévateur télescopique à moteur diesel, d'une capacité de charge nominale de quatre (04) tonnes Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant total de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la mise à CFR (coût du fret maritime inclus)				(B)
Montant total de l'offre				(A+B)

- **Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :**
- **Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :**
- **Moyen de paiement :**
- **Origine de la fourniture :**

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°03

« **MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS** »

VARIANTE FOB

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° 03: Mini-chargeur compact sur pneus, à moteur diesel. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant total de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la Mise à FOB				(B)
Montant total de l'offre				(A+B)

- Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :
- Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :
- Moyen de paiement :
- Origine de la fourniture :

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02.

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

OFFRE FINANCIÈRE ET DÉTAIL QUANTITATIF/ESTIMATIF LOT N°03

« **MINI-CHARGEUR COMPACT SUR PNEUS** »

VARIANTE CFR

Référence :

Date :

N°	DÉSIGNATION ET DESCRIPTIF TECHNIQUE	QTÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
01	LOT N° 03: Mini-chargeur compact sur pneus, à moteur diesel. Marque : Type :	01		
02	Lot de consommables pour entretien préventif couvrant toute la période de garantie (valorisé item par item dans une liste séparée)	LOT		
Montant total de la fourniture sortie usine				(A)
Montant de la mise à CFR (coût du fret maritime inclus)				(B)
Montant total de l'offre				(A+B)

- Délai de livraison de l'ensemble de la fourniture :
- Durée de garantie de l'ensemble de la fourniture :
- Moyen de paiement :
- Origine de la fourniture :

Remarque importante :

La présente annexe ne fera pas l'objet de notification de manque de documents, le soumissionnaire est tenu de la renseigner soigneusement et intégralement, et de la fournir dans l'enveloppe N°02

Fait à, le

Le Soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)